

Particuliers

Contester le montant de l'état daté facturé par le syndic pour la vente d'un logement en copropriété

[Accéder au Modèle de document](#)

Permet de contester le montant de l'état daté facturé par le syndic pour la vente d'un logement en copropriété s'il est supérieur à 380 € .



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h 14h > 17h

04 95 57 40 05